



Journée mondiale de l'architecture et de l'habitat - 3 octobre 2022 -

« L'architecture pour le bien-être »

**Partageons l'engagement des professions OAI⁽¹⁾
pour le bien-être grâce un cadre de vie de qualité !**



ARCHITECTURE POUR LE BIEN-ÊTRE
Journée Mondiale de l'Architecture
3 Octobre 2022



2022: ANNÉE UIA DE
L'ARCHITECTURE POUR
LA SANTÉ

Créée par l'Union Internationale des Architectes (UIA) en 1985, la Journée mondiale de l'architecture est célébrée chaque année le premier lundi d'octobre, le même jour que la Journée mondiale de l'Habitat des Nations Unies.

Elle est placée cette année sur le thème « **L'architecture pour le bien-être** ».

Le thème sélectionné fait écho à 2022 désigné par l'UIA comme l'Année de l'architecture pour la santé et à l'engagement de l'Union à utiliser une conception fondée sur des données probantes pour promouvoir la santé dans les bâtiments et les villes.

L'OAI et ses membres se sont saisis de ces thématiques essentielles, qui résonnent tout particulièrement suite à la crise sanitaire que nous venons de traverser.

Citons 4 exemples d'actions dans ce domaine :

1. Le Ministère de la Santé et l'OAI ont présenté le 7 mars 2022 la **publication « Covid-19 & installations techniques »⁽²⁾** reprenant des recommandations en relation avec les systèmes de ventilation pour réduire le risque de propagation des maladies contagieuses à transmission

⁽¹⁾ Professions OAI : professions libérales indépendantes d'architecte, d'ingénieur-conseil, d'architecte d'intérieur, d'urbaniste-aménageur, d'arch-/ing-paysagiste

⁽²⁾ La publication ([version par page](#) ou [version par planche](#)) peut être téléchargée dans la [Médiathèque](#) du site www.oai.lu. Des versions imprimées sont disponibles au secrétariat de l'OAI.



aérienne, se basant sur l'état actuel des connaissances et s'alignant sur les mesures et constats faits par des experts, professionnels et services sanitaires nationaux et internationaux.

Au-delà de la crise sanitaire actuelle, les mesures proposées soutiennent le besoin essentiel de disposer dans **les bâtiments d'un air sain, « aliment » vital pour nous tous.**

2. En ce qui concerne **l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs**, la nouvelle loi y afférente du 7 janvier 2022 a été présentée le 30 mars 2022 aux membres de l'OAI.
Afin de préparer le secteur à son application, en attendant la publication officielle des règlements grand-ducaux d'exécution, le ministère de la Famille, en collaboration avec Adaph, a publié en septembre 2022 **deux Vademecums⁽³⁾ à l'usage des architectes et ingénieurs-conseils** pour la mise en accessibilité des lieux ouverts au public et des voies publiques.
3. L'OAI réalise pour le compte du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire des **études sur la construction durable** portant sur 3 volets : premièrement la santé et le bien-être, deuxièmement les matériaux de construction, la protection des ressources et l'économie circulaire, et troisièmement l'énergie. Dans ce cadre, l'utilisation de matériaux biosourcés, et notamment le bois⁽⁴⁾, sera encore accentuée.
4. Afin d'accompagner ses membres dans leur pratique quotidienne, le **programme de formations continues OAI⁽⁵⁾** comporte de nombreux modules consacrés aux thématiques « Confort et bien-être », « matériaux, technique et mise en œuvre » ou encore « Energie et construction durable » : Stratégies passives contre les surchauffes, confort acoustique – isolation aux bruits de choc, matériaux isolants biosourcés dans la construction, déconstruction sélective...

Avec leur vue holistique, les membres de l'OAI sont des professionnels formés, responsables et parfaitement en mesure de concevoir des projets adaptés, en étant conscients de leur liberté de proposition et de leur courage dans les choix qu'ils font.

Des informations complémentaires sur la journée mondiale de l'architecture et de l'habitat peuvent être consultées sur le site de UIA au lien suivant :

<https://www.uia-architectes.org/fr/world-architecture-day/larchitecture-pour-le-bien-etre/>

Pierre HURT
Directeur

⁽³⁾ Il s'agit de :

1. [Vademecum](#) reprenant les prescriptions du futur règlement grand-ducal relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et des voies publiques
2. [Vademecum](#) reprenant les prescriptions du futur règlement grand-ducal relatif à l'accessibilité à tous des bâtiments d'habitation collectifs

⁽⁴⁾ [L'exposition OAI « Baue mit Holz »](#) présente 125 projets en structure bois de membres OAI et montrant la plus-value des architectes et des ingénieurs-conseils dans le développement et l'essor de la construction bois au Luxembourg

⁽⁵⁾ www.oai.lu/formation